



Bulletin Officiel

N°7112 Mercredi 15 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES MAGHREBIA	3
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	4
ATTIJARI ASSURANCE	5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES MAGHREBIA	6
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	9
ATTIJARI ASSURANCE	12

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	15
--------------------------------------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

SANIMED	19
---------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT 50	20
FCP IRADETT CEA	21

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1	22
---------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	28
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS –
- ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- FCP IRADETT CEA
- FCP IRADETT 50
- MAC CROISSANCE FCP

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège Social : Angle 64, Rue de Palestine/
22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebias S.A sont convoqués à l'hôtel Barcelo Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis, le vendredi 31 mai 2024 à 16h30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 ainsi que des Etats financiers Individuels du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers Individuels de l'exercice 2023 ;
- 4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2023 ;
- 6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;
- 7) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- 8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023 ;
- 10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2023 ;
- 11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2023 ;
- 12) Mandat d'un commissaire aux comptes ;
- 13) Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 14) Nomination d'un administrateur indépendant ;
- 15) Autorisation de la régulation du cours boursier ;
- 16) Information des actionnaires sur un franchissement de seuil.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebias Vie S.A sont convoqués à L'hôtel Barcelo Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis, le vendredi 31 mai 2024 à 15h00 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 17) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 18) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ;
- 19) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2023 ;
- 20) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;
- 21) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- 22) Jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;
- 23) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023 ;
- 24) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2023 ;
- 25) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2023 ;
- 26) Mandat des Administrateurs ;
- 27) Mandat du Commissaire aux Comptes ;
- 28) Autorisation de la régulation du cours boursier ;
- 29) Information des actionnaires sur un franchissement de seuil.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Nouvelle d'Assurance SA

« Attijari Assurance »

Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le lundi 27 mai 2024 à 14h, au siège social de la Compagnie sis à l'Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Examen et approbation des états financiers de la Compagnie arrêtés au 31 décembre 2023 ;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 ;
4. Affectation du résultat 2023 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
7. Nomination du commissaire aux comptes ;
8. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

2024 – AS – 0630

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ASSURANCES MAGHREBIA S .A**

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis –
Belvédère

La société ASSURANCES MAGHREBIA, publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 31 Mai 2024.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers individuels de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2023, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2023 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2023, comme suit :

Bénéfice 2023	27 848 801,021 DT
+ Report à nouveau antérieur	<u>7 887,889 DT</u>
Premier reliquat	27 856 688,910 DT
- Réserve légale	<u>0,000 DT</u>
Deuxième reliquat	27 856 688,910 DT
- Réserve pour Fonds social	<u>250 000,000 DT</u>
Troisième reliquat	27 606 688,910 DT

- Réserves facultatives	13 650 000,00 DT
Quatrième reliquat	13 956 688,910 DT
- Dividendes (3,100 dt par action)	13 950 000,00 DT
Cinquième reliquat	6 688,910 DT
- Report à nouveau	6 688,910 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2023 à partir du 5 juillet 2024. Le montant du Dividende est fixé à 3,100 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 à (....) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023 à (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2023 à (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2023 à (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du 3^{ème} mandat du Commissaire aux Comptes, la Société FMBZ KPMG Tunisie, représentée par M. Moncef Boussannouga Zammouri et conformément aux dispositions de l'article 13 bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 25 des statuts de la Société ASSURANCES MAGHREBIA, décide de renouveler le mandat de la société précitée représentée par M. pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la décision de l'Assemblée Elective, décide d'entériner la nomination de M. en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Son mandat est fixé pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. en tant qu'administrateur indépendant. Son mandat est fixé pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TRIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leur cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATORZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que la société Assurances Maghrebias a franchi à la hausse le seuil de 10% de participation dans le capital de la Société Union Internationale des Banques.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS Belvédère

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 31 Mai 2024.

Première Résolution :

APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2023, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS DE CE MEME EXERCICE TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2023, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A.....

Troisième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE QUITUS, PUR ET SIMPLE, ENTIER ET DEFINITIF AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE LEUR GESTION POUR L'EXERCICE 2023.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A.....

Quatrième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023, COMME SUIIT :

Bénéfice 2023	17 835 863,054 DT
+ Report à nouveau antérieur	2 419,505 DT
Premier reliquat	17 838 282,559 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	17 838 282,559 DT
- Réserve pour Fonds social	80 000,000 DT
Troisième reliquat	17 758 282,559 DT
- Réserves facultatives	9 730 000,000 DT
Quatrième reliquat	8 028 282,559 DT
- Dividendes (0,321 DT par action)	8 025 000,000 DT

Cinquième reliquat	3 282,559 DT
- Report à nouveau	3 282,559 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2023 à partir du 5 juillet 2024. Le montant du dividende est fixé à 0,321 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 à
(.....) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2023 A (.....) DINARS BRUTS PAR MEMBRE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION DES RISQUES POUR L'EXERCICE 2023 A (.....) DINARS BRUTS PAR MEMBRE

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS POUR L'EXERCICE 2023 A (.....) DINARS BRUTS PAR MEMBRE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR CONSTATE L'EXPIRATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE 13 DES STATUTS DE LA SOCIETE, DECIDE DE RENOUVELER LE MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CI-APRES :

- M. Mohamed Nabil ESSASSI
- UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 postes) représentées par :
 - Poste 1 : M. Mohamed Nabil ESSASSI
 - Poste 2 et Poste 3 : Mme Ynen JEMAA
- ASSURANCES MAGHREBIA S.A
- Mme Sonia TRABLESI Epouse GOULET
- Mme Mariem MAAOUI Epouse DARGHOUTH

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, AYANT CONSTATE L'EXPIRATION DU SECOND MANDAT DE M. SAMI BEZZARGA EN SA QUALITE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT, DECIDE DE NOMMER M. EN TANT QU'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT. LE MANDAT DES ADMINISTRATEURS EST FIXE POUR LA DUREE DE TROIS (3) ANS PRENANT FIN A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPELEE A STATUER SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2026.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A

Dixième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR CONSTATE L'EXPIRATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, LA SOCIETE FMBZ KPMG TUNISIE, REPRESENTEE PAR M. MONCEF BOUSSANNOUGA ZAMMOURI ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 13 BIS DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET L'ARTICLE 20 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA VIE, DECIDE DE RENOUELER LE MANDAT DE LA SOCIETE PRECITEE REPRESENTEE PARPOUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, SOIT POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Onzième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, AUTORISE EXPRESSEMENT LA SOCIETE POUR L'ACQUISITION ET LA REVENTE EN BOURSE DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE REGULER LEUR COURS SUR LE MARCHE. L'ASSEMBLEE DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LA DECISION DE FIXER LES MODALITES DE RACHAT.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A

Douzième Résolution :

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI NUMERO 94-117 DU 14 NOVEMBRE 1994 PORTANT REORGANISATION DU MARCHE FINANCIER, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE INFORME LES ACTIONNAIRES QUE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA A FRANCHI A LA HAUSSE LE SEUIL DE 66,6% DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE. CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A

Treizième Résolution :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES-VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Compagnie Nouvelle d'Assurance SA

« Attijari Assurance »

Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

La Compagnie Nouvelle d'Assurance publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2024 .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie (ci-après dénommée l'Assemblée), après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2023, approuve les conventions mentionnées sans que les parties concernées ne participent au vote pour les conventions qui les concernent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée, constatant que l'exercice 2023 s'est soldé par un bénéfice net de + 11 705 031,428 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

•	Bénéfice Net de l'exercice 2023	11 705 031,428
•	Résultats reportés bénéficiaires	46 591 452,498
•	Bénéfices à affecter	58 296 483,926
•	Réserves légales	-
•	Dividendes	13 000 000,000
•	Bénéfices affectés au compte de résultats reportés	45 296 483,926

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe ainsi le montant des dividendes à 13 dinars par action et délègue au Conseil d'Administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat des administrateurs ci-après, décide de renouveler leur mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026 :

- Monsieur Moncef CHAFFAR
- Wafa Assurance, représentée par Monsieur Boubker JAI
- Attijari Bank représentée par Monsieur Said SEBTI
- Monsieur Kamel HABBACHI
- Madame Meriem BENKHAYAT
- Monsieur M'zoughi MZABI
- Monsieur Adil BOUIFROURI
- Monsieur Abdelkader TRAD
- Monsieur Omar EL HARTI

Les administrateurs tous présents ou représentés, remercient les membres de l'Assemblée Générale pour la confiance qu'ils leur témoignent, et déclarent accepter le renouvellement de leur mandat.

Ils déclarent en outre qu'ils ne sont sujets à aucune interdiction ou incompatibilité légale les empêchant d'exercer normalement leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes de la Société, la société AMC Ernst & Young, et compte tenu de la proposition du conseil d'administration décide de nommer la société, représentée par Monsieur, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, pour une durée de trois ans, s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

La société a fait savoir par avance, par son représentant Monsieur, qu'elle acceptait son mandat, et qu'en outre elle ne se trouvait dans aucun des cas légaux d'incompatibilité qui l'empêcheraient de l'accepter.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés, en tant que gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance, telles que communiquées par le Directeur Général de la Compagnie conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

2024 – AS – 0633

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-
Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

EN DINARS

Arrêté au 31/03/2024	AU 31/03/2024	AU 31/03/2023	VAR%	AU 31/12/2023
1- Produits d'exploitation bancaires	349 197 982	353 834 509	-1,31%	1 447 975 049
- Intérêts *	250 758 073	271 446 587	-7,62%	1 060 179 122
- Commissions en produits	33 014 338	32 813 147	0,61%	139 416 152
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	65 425 571	49 574 775	31,97%	248 379 775
2- Charges d'exploitation bancaires	189 410 399	181 801 840	4,19%	762 895 431
- Intérêts encourus *	187 012 249	179 524 103	4,17%	750 828 560
- Commissions encourues *	2 398 151	2 277 737	5,29%	12 066 871
3- Produit net bancaire *	159 787 583	172 032 669	-7,12%	685 079 618
4- Autres produits d'exploitation *	764 272	645 540	18,39%	1 579 225
5- Charges opératoires	81 904 887	78 483 044	4,36%	320 689 940
- Frais de personnel *	57 365 524	52 808 410	8,63%	217 874 701
- Charges générales d'exploitation	24 539 363	25 674 634	-4,42%	102 815 239
6- Structure du portefeuille	2 902 622 275	2 442 834 507	18,82%	2 778 195 986
- Portefeuille-titres commercial	436 398 906	898 248 114	-51,42%	438 685 106
- Portefeuille-titres d'investissement	2 466 223 369	1 544 586 393	59,67%	2 339 510 880
7- Encours des crédits (1) *	10 544 955 769	10 862 742 740	-2,93%	10 514 696 766
8- Encours des dépôts , dont *	10 335 498 624	9 478 836 200	9,04%	10 177 462 502
- Dépôts à vue	3 833 014 008	3 425 732 087	11,89%	3 805 750 371
- Dépôts d'épargne	4 341 039 379	3 952 425 996	9,83%	4 245 908 044
9- Emprunts et ressources spéciales	648 840 492	631 730 270	2,71%	670 851 245
10- Capitaux propres (2) *	1 220 293 810	1 287 690 071	-5,23%	1 170 008 538

(1) Les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2024.

(2) Les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

(*) Données au 31/03/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS
D'ACTIVITE
TRIMESTIELS ARRETES AU 31/03/2024**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 mars 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 COMPTABILISATION DES REVENUS SUR CREDITS A LA CLIENTELE

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.

Les revenus des titres à revenus fixes sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération.

Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2024

A fin mars 2024, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1) Les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 856,7 millions de dinars ou 9,04% entre mars 2023 et mars 2024 pour s'établir à 10.335,5 millions de dinars provenant des variations différenciées suivantes :

- Dépôts à vue : + 407,3 millions de dinars ou + 11,89% pour s'établir à 3.833,0 millions de dinars et représenter 37,09% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2024 contre 3.425,7 millions de dinars à fin mars 2023.

- Dépôts d'épargne : + 388,6 millions de dinars ou 9,83% pour atteindre 4.341,0 millions de dinars ou une part de 42,00 % contre 3.952,4 millions de dinars une année auparavant.
 - Dépôts à terme : +159,1 millions de dinars ou +9,22% qui se sont établis à 1.884,0 millions de dinars et ont représenté une part de 18,23 % à fin mars 2024 (1.724,9 millions de dinars en mars 2023).
- 2) **Les ressources d'emprunt** se sont élevées à 648,8 millions de dinars à fin mars 2024, en progression de 17,1 millions de dinars ou 2,71% par rapport à leur niveau à fin mars 2023 (631,7 millions de dinars) :
- Emprunts obligataires et privés : - 24,9 millions de dinars ou - 7,44%
 - Ressources spéciales : +42,0 millions de dinars ou + 14,15%
- 3) **Les crédits nets à la clientèle (hors la dotation aux provisions relative au premier trimestre 2024)** ont régressé de 317,8 millions de dinars ou 2,93% pour s'établir à 10.545,0 millions de dinars au terme du premier trimestre 2024 contre 10.862,7 millions de dinars une année auparavant.
- 4) A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau business modèle, la banque a procédé à un reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement). Le montant du reclassement est de 736,9 millions de dinars. Ainsi :
- **Le portefeuille titres commercial** a atteint un encours de 436,4 millions de dinars, soit une baisse de 461,8 millions de dinars ou 51,42% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2023 (898,2 millions de dinars).
 - **Le portefeuille titres d'investissement** a enregistré une hausse de 921,6 millions de dinars ou 59,67 % pour s'établir à 2.466,2 millions de dinars à fin mars 2024.
- 5) **Le produit net bancaire** s'est situé à 159,8 MD en baisse de 12,2 MD ou 7,12%.
- Cette situation résulte de l'effet de :
- **La baisse des Produits d'exploitation bancaire** de 4,6 millions de dinars ou 1,31 % pour s'établir à 349,2 millions de dinars à fin mars 2024.
 - **La hausse des Charges d'exploitation bancaire** de 7,6 millions de dinars ou 4,19%, lesquelles se sont établies à 189,4 millions de dinars à fin mars 2024 contre 181,8 millions de dinars au terme du premier trimestre 2023.
- 6) **Les charges opératoires** ont augmenté de 3,4 millions de dinars ou 4,36% et se sont établies à 81,9 millions de dinars à fin mars 2024.
- 7) **Le coefficient d'exploitation** s'est situé à 51,26 % au terme du premier trimestre 2024 contre 45,62% une année auparavant.

بلاغ الشركات

شركة سانيماد

المقر الاجتماعي: طريق قرمدة كلم 10 صفاقس

عملا بفحوى القرار القضائي بتعيين المؤتمن العدلي السيدة صوفية الغربي على رأس شركة سانيماد ، يهم شركة سانيماد أن توضح لمساهميها وللعموم النقاط التالية:

-أن تعيين المؤتمن العدلي الأنف ذكره لن يؤثر على أنشطة الشركة ومعاملتها وعلاقتها مع جميع شركائها خارج وداخل البلاد.

-يتمثل دور المؤتمن العدلي طول فترة عهده، في تسيير الشركة مؤقتا إلي حين رفع الإئتمان و ذلك حرصا على ديمومة نشاطها و المحافظة التامة على ممتلكاتها التي أوتمن عليها و تسهيل تواصل السير العادي للإلتزامات المادية لشركة سانيماد.

هذا وتؤكد شركة سانيماد أنّ وضعيتها سليمة في جميع المجالات، وأن عمل الشركة مستمر بالنسق العادي.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT 50 informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 16 février 2024, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2023 à raison de **0,120 dinar** par part.

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 16 mai 2024** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2024 – AS – 0636

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT CEA informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 16 février 2024, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2023 à raison de **1,238 dinar** par part.

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 16 mai 2024** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2024 – AS – 0637

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ENDA Tamweel 2024-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'exède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,170
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,073
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	137,056
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,157
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,241
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,198
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	136,063
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,120
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,434
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,545
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,496
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,250
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,262
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,734
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,974
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,567
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,345
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,363
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,529
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,988
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,693
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,583
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,334
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,243
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,631
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,201
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,331
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,008
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	158,894
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	598,156
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,721
33	FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	200,676	200,876
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,507
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,757
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	178,734
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	163,109
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,094
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	106,956
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,109
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,114
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 571,753
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,989
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,269
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,918
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,802
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,465
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,257
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,256
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,303
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,676
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,129
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 214,892
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
54	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	95,720
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,277

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,893	114,913	
57 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,837	103,853	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	111,727	105,178	
59 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	109,017	109,035	
60 TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,557	110,577	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,963	113,979	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	110,871	104,167	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,337	101,355	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL.FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,556	111,575	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,666	112,687	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,995	110,014	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,685	103,704	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,897	108,918	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,071	110,073	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,381	108,399	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,574	104,585	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,711	106,727	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,838	101,855	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	116,882	111,522	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,429	110,450	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,254	114,273	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,241	103,267	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 040,278	1 040,456	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 235,667	10 238,560	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,340	100,363	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,044	114,205	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,497	102,644	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,299	58,268	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	116,286	112,016	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL.FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,284	18,304	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	325,258	326,975	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 304,021	2 307,204	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,307	70,307	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,467	56,425	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,695	107,704	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,696	10,696	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,345	17,357	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,208	17,224	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,108	15,115	
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,777	105,746	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,348	87,532	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,608	91,825	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,312	108,174	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	100,671	100,863	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,211	11,208	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,393	97,426	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,038	74,065	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,204	92,813	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,689	126,822	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,310	155,765	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,519	162,766	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,726	203,977	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	191,398	192,523	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,271	188,734	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,120	26,373	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 653,106	10 665,847	
112 FCP VIVRO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	143,860	139,461	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	100,296	100,013	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 863,886	4 819,334	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,618	10,612	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,544	177,798	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 140,679	11 086,442	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 877,548	10 831,733	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 340,976	10 354,208	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 479,991	10 490,523	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 347,651	10 364,799	
122 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,252	10,221	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	-	100,000	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,499	127,380	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 055,676	1 033,005	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Informations Post AGO

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2024, la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

Les résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 29 Avril 2024 après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2023,
- Des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux Comptes et du rapport du Conseil d'Administration et approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2023, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

(montant en dinars)	<u>31/12/2023</u>
Bénéfice net de l'exercice 2023	9.836.912,398
Report à nouveau 2022	35.870.949,691
Bénéfice à affecter	45.707.862,089
Réserves Légales (pour atteindre 10% du capital social)	-
Fonds Social	<u>400.000.000</u>
Total des Résultats reportés à la fin de l'exercice 2023	45.307.862,089

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de :

- **M^{me} Saloua LANGAR** représentant la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Taoufik KATROU,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2023.
- **Mr Adnane Mehdi ZBISS** représentant les participations publiques au Conseil d'Administration suite à la vacance du poste de l'administrateur démissionnaire Mr Abd El Kader JEMMALI,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.
- **Mr Marouane OUEDERNI** représentant les participations publiques au Conseil d'Administration suite à la vacance du poste de l'administrateur démissionnaire M^{me} Imen KOUKI,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.
- **M^{me} Raja LAHMADI épouse BEN SASSI** représentant les participations publiques au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Chokri EL MEHDI,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler :

- Le mandat de **Mr Kamel OUERFELLI** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant les participations publiques ;
- Le mandat de **Mme Saloua LANGAR** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant les participations publiques.

Et ce pour une période de trois années (2024-2025-2026) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. :en tant qu'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS Bank, et ce sur la base des résultats de l'appel à candidature n°4-2024 effectué par la banque en l'objet ;

Et ce pour une période de trois années (2024-2025-2026) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2026.

Cette résolution n'a pas été soumise au vote pour non achèvement des travaux de dépouillement de l'appel à candidatures lancé par la banque.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

1. Fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion relative à l'exercice 2023 à un montant de cinq mille dinars (5000 TND) brut conformément à la circulaire du premier Ministre n° 28 du 22 Juin 2005 relative aux jetons de présences des administrateurs représentants de l'Etat.
2. Fixer le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :
 - Un montant de deux mille dinars (2000 TND) net par séance pour chaque président des comités d'audit et des risques,
 - Un montant de mille dinars (1000 TND) net par séance pour chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président et membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui-même et ce à partir de 29 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas **50 millions de dinars** durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le bilan après affectation du résultat (Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	33 056	9 989	9 989	23 067
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	262 259	227 782	227 782	34 477
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 503 524	1 416 843	1 416 843	86 681
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	43 966	41 441	41 441	2 525
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	10 185	9 556	9 556	629
AC7- Autres actifs	3.6	41 316	36 857	36 857	4 459
Total Actifs		1 894 306	1 742 468	1 742 468	151 838

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	2 434	2 081	2 081	353
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-	-	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	47 606	30 720	30 720	16 886
PA4- Emprunts et ressources spéciales(*)	4.3	1 641 775	1 528 341	1 504 641	113 434
PA5- Autres passifs(*)	4.4	83 326	72 116	95 816	11 210
Total Passifs		1 775 141	1 633 258	1 633 258	141 883

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		13 857	13 339	518*
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		45 308	35 871	9 437
5- Résultat de la période		-	-	-
Total Capitaux propres	4.5	119 165	109 210	9 955
Total Passifs et Capitaux Propres		1 894 306	1 742 468	151 838

(*) 118 kdt représente les intérêts encaissés sur crédit du fonds social

Le tableau d'évolution des capitaux propres.

Rubriques	Capital	Réserves	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Reports bénéficiaires	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Avant Affectation	60 000	13 457	6 000	7 457	35 871	35 871	-	9 837	119 165
Affectation approuvée par l'AGO du 29-04-2024	-	400	-	400	9 437	9 437	-	-9 837	-
Solde Après Affectation du Résultat 2023	60 000	13 857	6 000	7 857	45 308	45 308	-	-	119 165

Liste des membres du Conseil d'administration

Nom et Prénom	Qualité	Actionnaire représenté	Mandat	Activité	Administrateur dans d'autres sociétés et mandat
Mme Najla Ben ABDALLAH	Président	Participations Publiques	2022-2024	Conseiller des services financier directeur classe exceptionnelle chargée de l'inclusion financière à la Direction Générale du Financement (DGF)	Observatoire de l'inclusion financière créé à la BCT
Mr Alaya BECHEIKH	Membre	Participations Publiques	2022-2024	Directeur Général de l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ)	Néant
Mr Kamel OUERFELLI	Membre	Participations Publiques	2024-2026	Directeur Général Adjoint à l'APII	Pôle technologique de la valorisation des ressources sahariennes
Mme Saloua LANGAR	Membre	Participations Publiques	2024-2026	Directeur Adjoint à la CNSS	SIPHAT
Mme Raja LAHMADI	Membre	Participations Publiques	2023-2025	Contrôleur Général des finances au CGF (directeur général)	Shems FM, Dar assabeh, SNCFT, RFR
Mr Adnane Mehdi ZBISS	Membre	Participations Publiques	2022-2024	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales fonctions: DC marché et crédits agricoles, resp direction études et financement, resp direction contrôle et recouvrement)	Néant
Mr Marouane OUEDERNI	Membre	Participations Publiques	2022-2024	Ancien Cadre supérieur de la BFPME (principales fonctions : DGA à la BFPME, Directeur études et évaluation à BFPME et ingénieur évaluateur à STB et BDET.	Néant
Mr Mouldi ZAYENE	Membre	Indépendant	2023-2025	Ancien Cadre supérieur de l'UBCI Bank (principales fonctions: Directeur de la conformité, directeur contrôle permanent, directeur financier et contrôle...)	Néant
Mr Kamel INOUBLI	Membre	Actionnaires minoritaires	2023-2025	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales fonctions: suivi des filiales, chef d'agence, recouvrement litigieux, inspection des agences) et Formateur à l'ABF	Néant

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Noura -1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2024, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2023 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de – 9 405 785,748 Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution

* PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2023		
مشروع تخصيص النتيجة - سنة 2023		
*RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 405 785.748	نتيجة السنة
TOTAL	-9 405 785.748	المجموع
*REPORT A NOUVEAU	-56 239 358.139	نتائج مؤجلة
*SOMMES A AFFECTER	-65 645 143.887	نتيجة للتخصيص
*RESERVE LEGALE (*5%)	0.000	احتياطات قانونية
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0.000	احتياطات ذات نظام خاص

*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	0.000	حصص أرباح
*REPORT A NOUVEAU	-65 645 143.887	نتائج مؤجلة

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de – 9 405 785,748 dinars et de constituer une réserve de réinvestissement exonérée d'un montant de 20 000 000 dinars par prélèvement d'égal montant sur les réserves disponibles à date du 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Sixième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Mme Mayssa Abedine, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Mme Randa Sadik, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de la présente assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.
- Mme Dorra Mezzez, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Mr Yahia Youssef BAYAHI, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de la présente assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Septième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination et le renouvellement des membres du conseil d'administration et du conseiller comme suit :

Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC

Mr Naim EL HUSSEINI

Mr Walid M. SAMHOURI

Mr Firas ZAYYED

Mr LOUEY IBRAHIM SHAHEZDEH

Mr MESSAOUD GHALEB SAKKEJHA

Mme MEYSSA ABIDINE

Administrateurs tunisiens

Mr Ferid ABBES

Mr Mohamed BEN SEDRINE

Mr Ridha ZERZERI

Administrateurs indépendants

Mr AMMAR ALHALAWANI

Mme OLFA BEN OUDA

Administrateurs représentant les petits porteurs

Mme DORRA MEZZEZ

Conseiller

Mr RIADH HAJJEJ

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans ; leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2023 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de -157 611, 628 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Neuvième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée Générale Ordinaire l'approbation de la désignation des cabinets :

1) Cabinet PricewaterhouseCoopers PwC Tunisie .

2) Cabinet CPA,

En tant que Commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank pour les exercices comptables 2024,2025 et 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	74 536	85 899
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	908 701	701 253
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 366 376	5 445 274
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	997 459	1 309 970
AC6 Valeurs immobilisées	6	152 878	134 234
AC7 Autres actifs	7	131 426	130 783
TOTAL ACTIF		7 631 376	7 807 412
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	10 000	265 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	118 065	228 674
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 349 083	6 213 091
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	394 875	414 018
PA5 Autres passifs	12	201 911	119 782
TOTAL PASSIF		7 073 934	7 240 565
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves		495 087	495 087
CP5 Résultats reportés		(65 645)	(56 240)
CP6 Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	557 442	566 847
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 631 376	7 807 412

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale deréévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2023 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	149 908	156 081	2 790	1 185	(56 239)	(9 406)	557 442
Affectations des résultats non répartis au 31.12.2023											
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(20 000)	20 000					-
Résultat de l'exercice									(9 406)	9 406	-
Solde au 31.12.2023 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	129 908	176 081	2 790	1 185	(65 645)	-	557 442

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

عضو مجلس الإدارة وجنسيته	نهاية فترة النيابة	منصبه في مجلس الإدارة	عضويته في مجالس إدارات شركات أخرى	الوظائف التي يشغلها حالياً خارج الشركة التابعة
السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	رئيس مجلس الإدارة	- البنك العربي الإسلامي الدولي - شركة الفنادق والسياحة الأردنية	- نائب المدير العام التنفيذي - مدير إدارة الخدمات المصرفية للأفراد وإدارة الثروات
السيد فريد عباس / تونسية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	نائب رئيس مجلس الإدارة	- رئيس مجلس ادارة شركة SETCAR MAGRIMEX STAROIL - رئيس مجلس ادارة الشركة العربية للإيجار	مدير عام شركة SETCAR
السيد وليد محي الدين محمد السمهوري / أردنية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات - شركة الصندوق السعودي الأردني للاستثمار	مدير منطقة الأردن / البنك العربي
السيد فراس جاسر جميل زياد / أردنية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	- شركة مجموعة العربي للاستثمار - بنك العز الإسلامي	المدير المالي / البنك العربي
السيد لؤي ابراهيم محمد اسماعيل شاهزاده / أردنية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	---	نائب رئيس اول - مدير ائتمان/ البنك العربي
السيد مسعود غالب مسعود سكهجا	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	---	مدير الرقمنة و مشروع التغيير في إدارة قطاع التجزئة / البنك العربي
السيدة ميساء العابدين / أردنية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	---	نائب رئيس/ إدارة برامج المؤسسات VP - EPMO
السيدة درة مزاز / تونسية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو ممثل صغار المساهمين	---	أستاذة جامعية
السيد حمادي بن سدرين / تونسية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	---	---
السيد رضا الزرزري / تونسية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	- شركة GMT - شركة ATL GMG	مدير عام مجمع الزرزري
السيدة الفة بنعودة صبيد / تونسية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو مستقل	---	أستاذة جامعية
السيد عمّار الحلواني / أردنية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2026	عضو مستقل	عضو مجلس إدارة شركة التأمين العربية	مستشار مالي شركة التأمين العربية التعاونية (AICC)

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 25 février 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un actif net de : 6 897 956, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 508 214, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive au courant de l'exercice 2023 de : 2 047 884 Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA » au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT N°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement et comptabilisées par la suite.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT CEA » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'anomalies importantes relatives au contrôle interne du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ».

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » avec la réglementation en vigueur.

3. Conformité aux règles prudentielles :

Par référence aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'examen de la composition de l'actif net de « *FCP IRADETT CEA* », pour l'exercice 2023, nous a permis de déceler qu'en l'absence de souscriptions en BTA le total des emplois du fonds au 31 décembre 2023 est constitué, seulement d'actions de sociétés de la cote et qui représentent au bilan : 97,19% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 2.48% des actifs nets au lieu de 2%.

Tunis, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	IV.1		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		6 802 384	4 765 073
b- Obligations et valeurs assimilées			
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités	IV.2		
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		173 482	485 284
AC3- Créances d'exploitation	IV.3	23 400	68 918
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF		6 999 266	5 319 276
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	IV.4	12 702	9 114
PA2- Autres créditeurs divers	IV.5	88 609	460 091
TOTAL PASSIF		101 310	469 205
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	IV.6	6 389 444	4 391 259
CP2- Sommes distribuables	IV.7		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		298	106
b- Sommes distribuables de l'exercice		508 214	458 706
ACTIF NET		6 897 956	4 850 071
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 999 266	5 319 276

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)**

	Notes	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	IV.8		
a- Dividendes		531 607	464 691
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus des placements monétaires	IV.9	23 134	6 495
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		554 741	471 185
CH 1- Charges de gestion des placements	IV.10	64 864	47 046
REVENU NET DES PLACEMENTS		489 876	424 139
PR 3- Autres produits			
CH 2- Autres charges	IV.11	6 097	4 426
RESULTAT D'EXPLOITATION		483 779	419 713
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		24 434	38 993
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		508 214	458 706
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-24 434	-38 993
Variation des plus (ou moins) values			
_ potentielles sur titres		631 284	-277 306
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-16 081	249 010
_ Frais de négociation de titres		-22 337	-19 578
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 076 645	371 840

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2023**

	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	483 779	419 713
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	631 284	-277 306
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-16 081	249 010
d- Frais de négociation de titres	-22 337	-19 578
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-458 706	-260 684
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	2 763 094	1 325 968
_ Régularisation des sommes non distribuables	305 873	163 745
_ Régularisation des sommes distribuables	57 118	66 739
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-1 404 928	-381 017
_ Régularisation des sommes non distribuables	-258 719	-175 514
_ Régularisation des sommes distribuables	-32 491	-27 694
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 047 885	1 083 383
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	4 850 071	3 766 688
b- en fin d'exercice	6 897 956	4 850 071
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	316 264	251 353
b- en fin d'exercice	410 540	316 264
VALEUR LIQUIDATIVE	16,802	15,336
AN6- TAUX DE RENDEMENT	19,01%	9,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2023

(Exprimées en dinars)

I-PRESENTATION DU FONDS

FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

II-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III-2- Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2023, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

III-3-EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

III-4-CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

IV.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 6 802 384 dinars au 31 décembre 2023 contre 4 765 073 dinars au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombred'actions	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% ACTIF	% K émetteur
TN0007300015	ARTES	90 167	515 562	583 020	8,33%	0,24%
TN0007830011	ASS MAG	2 176	122 105	114 131	1,63%	0,05%
TN0003000452	ASTREE	347	19 057	16 830	0,24%	0,01%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	22 061	310 429	368 220	5,26%	0,80%
TN0004700100	ATL	70 000	235 157	251 930	3,60%	0,22%
TN0002200053	BT	10 000	52 720	53 380	0,76%	0,00%
TN0001800457	BIAT	5 000	462 725	458 220	6,55%	0,01%
TN0004200853	CIL	22 029	291 907	422 737	6,04%	0,31%
TN0007550015	CITY CARS	26 500	261 635	322 956	4,61%	0,15%
TN0007570013	EUROCYCL	15 010	211 000	237 683	3,40%	0,15%
TN0007510019	LANDOR	12 500	92 502	75 013	1,07%	0,09%
TN0007540016	NBL	88 714	460 631	469 208	6,70%	2,09%
TN0007530017	OTH	30 000	251 162	265 500	3,79%	0,04%
TN0002500650	PLACEMENT DE TUNISIE	134	5 990	6 559	0,09%	0,01%
TN0007610017	SAH	15 286	134 943	122 089	1,74%	0,02%
TN0007740012	SAM	99 705	336 008	435 611	6,22%	1,79%
TN0001100254	SFBT	8 995	120 115	111 223	1,59%	0,00%
TNQPQXRODTH8	SMART	15 245	318 194	252 107	3,60%	0,18%
TN0006660013	SOTRAPIL	24 529	314 288	361 631	5,17%	0,59%
TN0006560015	SOTUVER	53 000	451 336	637 908	9,11%	0,14%
TN0001400704	SPDIT	15 000	129 387	127 500	1,82%	0,05%
TNNGTFLC2986	STA	14 345	295 584	279 728	4,00%	0,72%
TN0007440019	TELNET	26 987	183 384	208 744	2,98%	0,22%
TN0004100202	TINVEST	11 038	135 569	99 342	1,42%	1,14%
TN0007270010	TPR	105 000	463 572	521 115	7,45%	0,21%
	TOTAL		6 174 962	6 802 384	97,19%	

IV.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 173 482 dinars au 31 décembre 2023 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 167 472 dinars et des intérêts courus sur placements monétaires d'un montant de 6 010 dinars.

IV.3-Créance d'exploitation

Le solde de ce poste représente des ventes d'actions d'un montant total de à 23 400 dinars au 31 décembre 2023.

IV.4- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2023, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 12 702 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	5 495	3 887
Rémunération à payer au dépositaire	7 207	5 227
TOTAL	12 702	9 114

IV.5- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2023, les autres créditeurs divers s'élèvent à 88 609 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances à payer au CMF	577	408
Retenue à la source	518	761
Achat Actions	87 440	458 922
Frais de transactions	74	
Total	88 609	460 091

IV.6- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2023

Montant	4 391 259
Nombre de titres	316 264
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	2 763 094
Nombre de titres émis	191 798
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	1404 928
Nombre de titres rachetés	97 522
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(16 081)
Régularisation des sommes non distribuables	47 154
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	631 284
Frais de négociation de titres	(22 337)

Capital au 31/12/2023

Montant	6 389 444
Nombre de titres	410 540
Nombre de porteurs de parts	1

IV-7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 508 512 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	298	106
Sommes distribuables de l'exercice	508 214	458 706
TOTAL	508 512	458 812

IV.8- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2023 les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 531 607 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions et valeurs assimilés	531 607	464 691
TOTAL	531 607	464 691

IV.9- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 23 134 dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts des comptes de dépôts	23 134	6 495
TOTAL	23 134	6 495

IV-10- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, les charges de gestion des placements se sont élevées à 64 864 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	57 657	41 819
Rémunération du dépositaire	7 207	5 227
TOTAL	64 864	47 046

IV.11- Autres charges

Au titre de l'exercice 2023, les autres charges s'élèvent à 6 097 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	6 056	4 392
Services bancaires	28	27
Timbre fiscal	13	7
TOTAL	6 097	4 426

V-NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes de départ au 31 décembre 2022	4 768 935	-	(3 862)	4 765 073	
Acquisitions de l'exercice -Actions	3 887 165			3 887 165	
Cessions de l'exercice -Actions	(2 481 138)			(2 481 138)	(16 081)
Variation des plus ou moins value latentes -Actions			631284	631 284	
Soldes de clôture au 31 décembre 2023	6 174 962	-	627 422	6 802 384	(16 081)

VI-AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	1,351	1,490	1,076	0,807	0,389
Charges de gestion des placements	0,158	0,149	0,137	0,090	0,133
Revenu net des placements	1,193	1,341	0,939	0,717	0,256
Autres charges	0,015	0,014	0,013	0,009	0,014
Résultat d'exploitation	1,178	1,327	0,926	0,708	0,242
Régularisation du résultat d'exploitation	0,060	0,123	0,111	0,336	0,046
Sommes distribuables de l'exercice	1,238	1,450	1,037	1,045	0,289
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,060)	(0,123)	(0,111)	(0,336)	(0,046)
Frais de négociation de titres	(0,054)	(0,062)	(0,045)	(0,064)	(0,042)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	1,538	(0,877)	0,438	0,880	0,463
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,039)	0,787	0,586	(0,716)	(1,112)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,444	(0,151)	0,979	0,099	(0,691)
Résultat net de l'exercice	2,623	1,176	1,906	(0,807)	(0,448)
Résultat non distribuable de l'exercice	1,444	(0,151)	0,979	(0,099)	(0,691)
Régularisation du résultat non distribuable	0,234	0,088	(0,001)	(0,820)	(0,164)
Sommes Non distribuables de l'exercice	1,678	(0,063)	0,978	(0,721)	(0,854)
Distribution de dividendes	1,450	1,037	1,045	0,289	0,353
Nombre de parts	410 540	316 264	251 353	183 996	27 837
Valeur Liquidative	16,802	15,336	14,986	13,793	13,702
Ratios de gestion des Placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,07%	1,07%	1,07%	0,01%	1,07%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,00%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,00%	9,55%	7,26%	0,08%	1,96%
Actif net moyen	6 047 261	4 394 035	3 205 122	1 544 830	345 241

FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. – Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 140 092 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 1 462 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation négative de 75 772 Dinars.

A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier

l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu' il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. – Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2023 le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations représente au bilan 50.43 % des actifs, contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 49.57% de l'actif de la société,
Cette proportion est au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 16 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2023	31/12/2022
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	70 652	147 631
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	45 873	103 480
b- Obligations et valeurs assimilées	24 779	44 150
AC2- Placements monétaires et disponibilités	69 440	75 578
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	69 440	75 578
AC3- Créances d'exploitation	0	8 407
AC4- Autres actifs		-
TOTAL ACTIF	140 092	231 616
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	316	762
PA2- Autres créditeurs divers	25	15 331
TOTAL PASSIF	341	16 093
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	138 278	211 750
CP2- Sommes distribuables	1 472	3 772
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	7
b- Sommes distribuables de l'exercice	1 462	3 765
ACTIF NET	139 750	215 523
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	140 092	231 616

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
PR1 Revenus de portefeuille-titres	2 151	6 393
a- Dividendes	527	2 445
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 624	3 948
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 630	5 684
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	3 781	12 077
CH 1- Charges de gestion des placements	2 250	5 807
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 532	6 269
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	282	361
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 249	5 908
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	213	(2 143)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1 462	3 765
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(213)	2 143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 310	(3 679)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(7 838)	125
Frais de négociation de titres	(146)	(584)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(3 425)	1 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	1 249	5 908
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 310	(3 679)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(7 838)	125
d- Frais de négociation de titres	(146)	(584)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(3 765)	(8 240)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	85 879	205 816
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	9 262	6 940
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	328	253
_ Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
_ Capital	(154 441)	(361 276)
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(9 498)	6 970
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(112)	(2 398)
_ Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(75 772)	(164 104)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	215 523	379 627
b- en fin d'exercice	139 750	215 523
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	18 328	31 924
b- en fin d'exercice	12 211	18 328
VALEUR LIQUIDATIVE	11,445	11,759
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-0,93%	1,05%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31 Décembre 2023**

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2023 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2023, au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 70 652 DT contre 147 631 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% ACTIF	% K émetteur
	ACTIONS		35 709	39 010	27,85%	
TN0007570013	EUROCYCL	255	3 315	4 038	2,88%	0,00%
TN0007510019	LANDOR	1 000	7 899	6 001	4,28%	0,01%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	771	4 688	4 664	3,33%	0,00%
TN0007600018	SOTEMAIL	6 069	14 672	14 077	10,05%	0,00%
TN0006560015	SOTUVER	1 650	5 135	10 231	7,30%	0,00%
	TITRES OPCVM		6 862	6 863	4,90%	
	FCP SALAMETT PLUS	520	6 862	6 863	4,90%	1,00%
	EMPRUNTS DE SOCIETE		12 500	13 065	9,33%	
TN0002601029	STB 2008/2	1000	12 500	13 065	9,33%	0,00%
	Emprunt d'Etat		11 375	11 714	8,36%	0,00%
TN0008000515	Emprunt National Catg C	1 000	11 375	11 714	8,36%	0,00%
	TOTAL		66 446	70 652	50,43%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 69 440 DT contre 75 578 DT au 31-12-2022, et se détaille ainsi :

	En % de l'actif			
	31/12/2023	31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Compte de dépôts	69 440	75 578	49,57%	32,63%
TOTAL	69 440	75 578	49,57%	32,63%

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2023 contre un solde de 8 407 DT au 31-12-2022:

	31/12/2023	31/12/2022
Vente Actions	-	8 407
Retenue à la source/achat Obligations	-	-
TOTAL	-	8 407

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	167	375
Rémunération à payer au dépositaire	149	387
TOTAL	316	762

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 25 DT au 31-12-2023 contre 15 331 DT au 31-12-2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat Actions	-	15 228
Redevance CMF	10	23
Retenue à la source	15	81
Frais de transaction	-	-
TOTAL	25	15 331

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	
Montant	211 750
Nombre de titres	18 328
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	85 879
Nombre de titres émis	7 662
Nombre de porteurs de parts nouveaux (y compris clients AFC)	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	154 441
Nombre de titres rachetés	13 779
Nombre de porteurs de parts sortants (y compris clients AFC)	-

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(7 838)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 310
Régularisation des sommes non distribuables	(236)
Frais de négociation de titre	(146)

<u>Capital au 31/12/2023</u>	
Montant	138 278
Nombre de titres	12 211
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	2

CP2-	Sommes distribuables
-------------	-----------------------------

	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice	1 462	3 765
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	7
Sommes distribuables	1 472	3 772

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2023 au 31-12-2023, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 2 151 DT contre 6 393 DT du 01-01-2022 au 31-12-2022 ;

	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Revenus des Actions et valeurs assimilées	527	2 445
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 624	3 948
TOTAL	2 151	6 393

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 630 DT du 01-01-2023 au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Revenus des comptes de dépôts	1 630	5 684
TOTAL	1 630	5 684

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'AFC	2 100	5 420
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'ATB	150	387
TOTAL	2 250	5 807

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Redevance CMF	126	325
Services bancaires	28	29
Timbre fiscal	13	7
Impôts taxes et versements assimilés	115	0
TOTAL	282	361

5- MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	plus ou moins- value potentielle	Valeur au 31/12/2023	plus ou moins- value réalisée
Solde au 31-12-2022	146 114	1 525	(8)	147 631	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	3 315			3 315	
Emprunts de sociétés	-			-	
Titres OPCVM	6 862			6 862	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	(42 456)			(42 456)	(7 806)
Cession Emprunt de société	-			-	
Remboursement Emprunt de société	(6 250)			(6 250)	
Remboursement Emprunt National	(12 500)			(12 500)	
Cession Titres OPCVM	(28 639)			(28 639)	(32)
Variation des intérêts courus		(622)		(622)	
Variation des plus ou moins-values potentielles			3 310	3 310	
Solde au 31-12-2023	66 446	904	3 302	70 652	(7 838)

6-AUTRES INFORMATIONS	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Données par Parts					
Revenus des placements	0,310	0,659	0,481	0,619	0,584
Charges de gestion des placements	0,184	0,317	0,210	0,263	0,226
Revenu net des placements	0,126	0,342	0,271	0,356	0,358
Autres charges	0,023	0,020	0,014	0,016	0,013
Résultat d'exploitation	0,102	0,322	0,257	0,340	0,345
Régularisation du résultat d'exploitation	0,017	(0,117)	0,001	(0,068)	(0,021)
Sommes distribuables de l'exercice	0,120	0,205	0,258	0,272	0,324
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	(0,017)	0,117	(0,001)	0,068	0,021
Frais de négociation de titres	(0,012)	(0,032)	(0,013)	(0,018)	(0,027)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,271	(0,201)	0,207	0,268	0,568
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,642)	0,007	0,064	(0,163)	(0,945)
Plus ou moins-values sur titre et frais de négociation	(0,383)	(0,226)	0,258	0,088	(0,403)
Résultat net de l'exercice	(0,280)	0,097	0,515	0,429	(0,059)

résultat non distribuable de l'exercice	(0,383)	(0,226)	0,258	0,088	(0,403)
régularisation du résultat non distribuable	0,154	0,146	(0,000)	0,077	0,156
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,229)	(0,08)	0,258	0,165	(0,247)
Distribution des dividendes	0,205	0,258	0,273	0,323	0,255
Nombre de parts	12 211	18 328	31 924	31 930	53 823
Valeur liquidative	11,445	11,759	11,892	11,648	11,484

Ratios de gestion des placements					
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,78%	1,79%	1,79%	1,80%	1,78%
Autres charges /Actif net moyen	0,22%	0,11%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	0,99%	1,82%	2,19%	2,33%	2,71%
Actif net moyen	126 496,021	325 126,841	375 177,545	465 935,693	683 676,424

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.552.768, un actif net de D : 2.541.177 et un bénéfice de D : 68.478.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 17,98% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds
« MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer

l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	1 894 976	1 911 252
Actions et droits rattachés		1 318 087	1 793 195
Obligations et valeurs assimilées		459 040	-
Titres OPCVM		117 849	118 057
Placements monétaires et disponibilités		614 802	591 507
Placements Monétaires	5	200 302	230 205
Disponibilités		414 500	361 302
Créances d'exploitation		42 990	31 856
TOTAL ACTIF		2 552 768	2 534 615
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 521	8 148
Autres créditeurs divers	7	3 070	5 441
TOTAL PASSIF		11 591	13 589
ACTIF NET			
Capital	8	2 517 697	2 492 663
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	10
Sommes distribuables de l'exercice		23 474	28 353
ACTIF NET		2 541 177	2 521 026
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 552 768	2 534 615

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	47 908	57 488
Dividendes		46 287	52 696
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 621	4 792
Revenus des placements monétaires	10	3 354	2 096
Revenus des prises en pension	11	11 965	6 006
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		63 227	65 590
Charges de gestion des placements	12	(33 831)	(30 835)
REVENU NET DES PLACEMENTS		29 396	34 755
Autres charges	13	(5 787)	(7 779)
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 609	26 976
Régularisation du résultat d'exploitation		(135)	1 377
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		23 474	28 353
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		135	(1 377)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		26 702	251
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		27 591	82 490
Frais de négociation de titres		(9 424)	(12 212)
RESULTAT DE L'EXERCICE		68 478	97 505

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>68 478</u>	<u>97 505</u>
Résultat d'exploitation	23 609	26 976
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 702	251
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 591	82 490
Frais de négociation de titres	(9 424)	(12 212)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(28 335)</u>	<u>(15 559)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(19 992)</u>	<u>87 283</u>
Souscriptions		
- Capital	-	233 291
- Régularisation des sommes non distribuables	-	6 882
- Régularisation des sommes distribuables	-	3 040
Rachats		
- Capital	(19 408)	(152 236)
- Régularisation des sommes non distribuables	(427)	(1 880)
- Régularisation des sommes distribuables	(157)	(1 814)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>20 151</u>	<u>169 229</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 521 026	2 351 797
En fin d'exercice	2 541 177	2 521 026
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 972	12 537
En fin d'exercice	12 871	12 972
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>197,434</u>	<u>194,344</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,72%</u>	<u>4,27%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 1.894.976 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés	-	1 314 829	1 318 087	51,87%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	28 853	176 060	174 532	6,87%
TN0003400058	AMEN BANK	6 724	156 802	224 251	8,82%
TN0003600350	ATB	60 500	206 818	163 108	6,42%
TN0007530017	ONE TECH	20 000	164 407	177 000	6,97%
TN0007670011	DELICE HOLDING	50	698	583	0,02%
TN0007570013	EURO CYCLES	50	876	792	0,03%
TN0005700018	PGH	5 000	37 800	37 840	1,49%
TN0006560015	SOTUVER	10 000	119 020	120 360	4,74%
TN0007610017	S.A.H	30 000	258 411	239 610	9,43%
TN0006530018	SOTETEL	40 000	159 987	144 280	5,68%
TN0007630015	SOTIPAPIER	6 407	33 950	35 731	1,41%
	Titres OPCVM	-	115 649	117 849	4,64%
TNV17Y8KWSO9	FCP AMEN SELECTION	886	89 932	86 473	3,40%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO Nouvelles introduites	225	25 717	31 376	1,23%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		435 200	459 040	18,06%
	<u>Obligations de sociétés</u>		435 200	459 040	18,06%
TN0002601011	EO STB 2008/1	5 500	220 000	231 105	9,09%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	215 200	227 935	8,97%
	TOTAL		1 865 678	1 894 976	74,57%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				74,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêt</u> <u>s</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	1 932 494	-	(21 242)	1 911 252	-
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	1 090 329			1 090 329	
Titres OPCVM	2 692 724			2 692 724	
Obligations de sociétés	435 200			435 200	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession actions cotées	(1 592 345)			(1 592 345)	(10 839)
Cession titres OPCVM	(2 692 724)			(2 692 724)	38 430
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions cotées			26 908	26 908	
Titres OPCVM			(208)	(208)	
* Variation des intérêts courus					
		23 840		23 840	
Soldes au 31 décembre 2023	1 865 678	23 840	5 458	1 894 976	27 591

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 200.302, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	200 000	200 302	7,88%
Pension livrée ATB au 08/01/2024 à 9,24% (188 BTA Mai 2027 au taux 7,2%)	200 000	200 302	7,88%
TOTAL	200 000	200 302	7,88%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			7,85%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 8.521, contre un solde de D : 8.148 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	7 740	7 397
Rémunération du dépositaire	781	751
Total	8 521	8 148

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 3.070, contre un solde de D : 5.441 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	215	211
Rémunération du CAC	2 776	5 160
Retenue à la source	79	70
Total	3 070	5 441

Note 8 : capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	2 492 663
Nombre de parts	12 972
Nombre de copropriétaires	24

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(19 408)
Nombre de parts rachetées	(101)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 702
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 591
Régularisation des sommes non distribuables	(427)
Frais de négociation de titres	(9 424)

Capital au 31-12-2023

Montant	2 517 697
Nombre de parts	12 871
Nombre de copropriétaires	21

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 47.908, contre un solde de D : 57.488 au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

	2023	2022
<u>Dividendes</u>	46 287	52 696
des actions admises à la cote	41 144	32 239
des titres OPCVM	5 143	20 457
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	1 621	4 792
intérêts des obligations de sociétés	1 621	-
intérêts des BTA	-	4 792
TOTAL	47 908	57 488

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 3.354, contre D : 2.096 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	2023	2022
Intérêts des dépôts à vue	3 354	2 096
TOTAL	3 354	2 096

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 11.965, contre D : 6.006 au 31/12/2022 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 33.831, contre un solde de D : 30.835 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	30 755	28 032
Rémunération du dépositaire	3 076	2 803
Total	33 831	30 835

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 5.787, contre un solde de D : 7.779 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	2 895	5 182
Redevance du CMF	2 584	2 356
Services bancaires et assimilés	212	143
Autres	96	98
Total	<u>5 787</u>	<u>7 779</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	4,912	5,056	4,382	5,671	7,875
Charges de gestion des placements	(2,628)	(2,377)	(2,537)	(2,388)	(2,822)
Revenus net des placements	<u>2,284</u>	<u>2,679</u>	<u>1,845</u>	<u>3,284</u>	<u>5,053</u>
Autres charges	(0,450)	(0,600)	(0,582)	(0,718)	(0,565)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,834</u>	<u>2,080</u>	<u>1,263</u>	<u>2,566</u>	<u>4,488</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,010)	0,106	(0,009)	(0,005)	(0,397)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,824</u>	<u>2,186</u>	<u>1,254</u>	<u>2,561</u>	<u>4,091</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,075	0,019	(12,663)	18,080	(1,348)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,144	6,359	12,075	(18,835)	(12,301)
Frais de négociation de titres	(0,732)	(0,941)	(0,449)	(1,221)	(1,033)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,486</u>	<u>5,437</u>	<u>(1,037)</u>	<u>(1,976)</u>	<u>(14,682)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>5,320</u>	<u>7,517</u>	<u>0,226</u>	<u>0,590</u>	<u>10,193</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,486</u>	<u>5,437</u>	<u>(1,037)</u>	<u>(1,386)</u>	<u>(14,682)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,033)	0,386	(0,014)	0,012	1,263
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>3,453</u>	<u>5,823</u>	<u>(1,051)</u>	<u>(1,374)</u>	<u>(13,418)</u>

Distribution de dividendes	2,186	1,253	2,561	4,092	5,084
Valeur liquidative	197,434	194,344	187,588	189,947	193,442

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,34%	1,24%	1,34%	1,25%	1,41%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,31%	0,31%	0,37%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,93%	1,14%	0,66%	1,34%	2,04%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.